
SÉNAT
Université de Saint-Boniface

Date : le jeudi 26 janvier 2023

Heure : 11 h 30

Endroit : Salon Sportex

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- A1. Mot d'ouverture
- A2. Reconnaissance des terres ancestrales
- A3. Adoption de l'ordre du jour – annexe A3 (pp 1-2)

Section B : PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022 – annexe B1 (pp 3-8)
- B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022
- B3. Adoption du procès-verbal du vote électronique du 8 décembre 2022 – annexe B3 (p 9)
- B4. Suivi au procès-verbal du vote électronique du 8 décembre 2022

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

- C1. Rapport de la rectrice – annexe C1 (pp 10-11)
- C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et la recherche – annexe C2 (pp 12-14)

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

- D1. Calendrier académique 2023-2024 – annexe D1 (pp 15-17)

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées à la secrétaire générale (dradi@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction du Sénat
 - G1.a Procès-verbal de la réunion du Bureau de direction du Sénat du 21 novembre 2022 – annexe G1.a (pp 18-19)
 - G1.b Procès-verbal du vote électronique du 13 décembre 2023 – annexe G1.b (p 20)
 - G1.c Lignes directrices des rapports des comités – annexe G1.c (p 21)
- G2. Comité d'étude des cours et des programmes (CECP)
 - G2.a Procès-verbal de la réunion du CECP du 6 janvier 2023 – annexe G2.a (pp 22-23)
- G3. Comité de mérite
 - G3.a Procès-verbal de la réunion du Comité de mérite du 9 janvier 2023 – annexe G3.a (p 24)

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

H1. Rapport de la réunion du 29 novembre 2022 – annexe H1 (p 25)

Section I : HUIS CLOS

Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

J1. Rapport en date du 7 décembre 2022 – annexe J1 (p 26-27)

J2. Rapport en date du 11 janvier 2023

Section K : AFFAIRES NOUVELLES

Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 16 février 2023 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section K : LEVÉE DE LA SÉANCE

La secrétaire générale,



Debra Radi

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 24 novembre 2022 tenue à 11 h 30 par visioconférence.

Présences : David Alper, Hélène Archambault, Pauline Bosc, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Saïd Bouthaïm, Alexandre Brassard, Lise Brin, Paul Brochu, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Marie-Elaine Desmarais, Peter Dorrington, Samanta Dubois, Daniel Gagné, Florette Giasson, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Cora-Andrée Martin, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Moses Nyongwa, Mathias Oulé, Bertrand Pauget, Christian Perron, Janelle Ritchot, Etienne Rivard, Carmen Roberge, Geneviève Roy-Wsiaki, Beydi Traore, Christian Violy, Faïçal Zellama

Absences motivées : Youssef Bezzahou, Stéfanie De Leon, Mélanie Desnoyers, Richard Fréchette, Debra Radi

Absences : Danielle de Moissac, Thierry Lapointe, Marie-Claude Simpson

Invité : Michel Gagnon

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
A1. Mot d'ouverture

La rectrice souhaite la bienvenue à tous et à toutes et souligne le 100^e anniversaire de l'incendie du Collège Saint-Boniface. Un rassemblement a eu lieu ce matin sur le campus pour commémorer cet événement tragique de notre histoire institutionnelle. Elle invite les membres du Sénat à visiter l'exposition à la galerie de l'Université.

A2. Adoption de l'ordre du jour
SÉNAT-1122-1 PROPOSITION : Bertrand Pauget / Patrick Noël

Que l'ordre du jour de la réunion du Sénat en date du 22 septembre 2022 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

A3. Projet de consultation : engagement et bien-être 2020

Le directeur des services aux étudiants, Christian Perron, présente les résultats de la consultation sur l'engagement et le bien-être menée auprès de la jeunesse d'expression française au Manitoba au cours de l'année 2020 et dans les premiers mois de 2021

Une brève discussion s'ensuit.

Section B : PROCÈS-VERBAL
B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022

La proposition SÉNAT-0922-14 sera corrigée pour indiquer que Christian Violy est un membre nommé au Sénat par le conseil pédagogique de la FAFS plutôt qu'un représentant nommé par l'APPUSB.

SÉNAT-1122-2 PROPOSITION : Latifa Koussih / Hélène Archambault

Que le procès-verbal de la réunion du 22 septembre soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2022

En raison d'un congé sabbatique en 2022-2023, Étienne Rivard terminera le mandat de Lise Gaboury-Diallo. Ceci n'ayant pas été reflété dans le procès-verbal du Sénat de septembre 2022, la proposition suivante est déposée.

SÉNAT-1122-3 PROPOSITION : Alexandre Bouffard / Patrick Noël

Que le Sénat entérine la nomination d'Étienne Rivard en tant que représentant de la FAFS au Sénat pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2023, et ce, en remplacement de la durée non écoulée du mandat de Lise Gaboury-Diallo.

ADOPTÉE

SÉNAT-1122-4 PROPOSITION : Patrick Noël / Christian Violy

Que le Sénat entérine la nomination de Mathias Oulé en tant membre nommé par l'APPUSB au Sénat, et ce, pour un mandat de deux (2) ans se terminant en septembre 2024.

ADOPTÉE

SÉNAT-1122-5 PROPOSITION : Florette Giasson / Bertrand Pauget

Que le Sénat entérine la nomination de Macoura Ndao, en tant membre nommé au Sénat par l'Association étudiante de l'USB, et ce, pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2023.

ADOPTÉE

SÉNAT-1122-6 PROPOSITION : Bertrand Pauget / Hélène Archambault

Que le Sénat entérine la nomination de Macoura Ndao, étudiant, au Comité d'appel pour un mandat d'un (1) an se terminant en septembre 2023.

La nomination de cinq autres membres de la population étudiante se fera à une réunion ultérieure.

B3. Adoption du procès-verbal du vote électronique du 12 octobre 2022

SÉNAT-1122-7 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Christian Violy

Que le procès-verbal du vote électronique du 12 octobre 2022 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B4. Suivi au procès-verbal du vote électronique du 12 octobre 2022

Aucun.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice

La rectrice commente brièvement son rapport écrit et souligne les points suivants :

- Elle félicite Mélanie Cwikla pour le travail accompli sur le dossier *États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire*. Elle informe les membres du Sénat qu'ils peuvent démontrer leur appui envers cette démarche et suivre les activités qui découleront de ce rapport en s'inscrivant à la Charte de principes.
- L'USB a fait part de ses recommandations au ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration à l'égard du cadre redactionnel postsecondaire que la Province compte élaborer.
- La rectrice a témoigné devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes et souligne l'importance névralgique accordé aux établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire dans le cadre du projet de loi C-13.
- Elle souligne la distinction nationale qu'a reçue Marie-Josée Morneau, membre du corps professoral de la FEFP.

Un sénateur souligne un reportage sorti de Francopresse indiquant un taux de refus de 80 % des étudiants internationaux francophones destinés à l'Université de Saint-Boniface. La rectrice indique que ce dossier est suivi de près, notamment par l'Université et l'ACUFC. Cet enjeu fait l'objet de nombreuses discussions. La rectrice indique que notre directeur des services aux étudiants a comparu ce lundi comme témoin invité au Comité sénatorial sur les langues officielles dans le cadre de leur étude sur l'immigration francophone en milieu minoritaire. Il a eu l'occasion de présenter certains des enjeux liés au recrutement dans nos établissements. Il est évident que les établissements de la francophonie canadienne font face à des défis additionnels quant au traitement des demandes de visas.

C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente brièvement son rapport écrit et souligne les points suivants :

- Il partage la bonne nouvelle que le comité du Sénat à l'Université du Manitoba recommande l'adoption de la concentration en traduction juridique. On lui a dit à quel point les propositions de l'USB sont toujours solides. Il félicite l'École de traduction ainsi que le CECP pour tout leur travail sur ce dossier.
- Il remercie tous ceux et celles qui ont organisé ou participé à la soirée portes ouvertes qui a eu lieu cette semaine en présentiel pour la première fois depuis trois ans.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

D1. Emplacement des réunions à compter de janvier 2023

La rectrice confirme que les réunions du Sénat se tiendront en présentiel au Salon Sportex à compter de janvier 2023.

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées à la secrétaire générale (dradi@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Question du Sénateur David Alper :

J'ai constaté une nette détérioration de la qualité du français écrit des étudiants d'Université 1. Je reçois des travaux dans un langage totalement incompréhensible, de la part de personnes étudiantes qui ont complété leurs études secondaires en français. Comment se fait-il que nous acceptions des personnes étudiantes qui sont incapables d'écrire un texte qui a du sens ? Je trouve que ces personnes sont mises dans une situation qui ne peut les mener qu'à l'échec. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour mieux appuyer ces personnes étudiantes ? Avant d'entreprendre des études d'Université 1, ne devrait-on pas obliger ces personnes de suivre exclusivement des cours de français ?

Réponse du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington :

La rectrice invite le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à répondre à la question. Ce dernier l'aborde en indiquant l'importance de partir d'une compréhension globale de l'enjeu compétences langagières en français des membres de la population étudiante, car non seulement il se situe au cœur du mandat de l'Université, mais il est aussi directement relié au statut minoritaire de la langue.

Le vice-recteur explique que pour répondre à cet enjeu, l'établissement doit simultanément viser plusieurs objectifs, entre lesquels il existe souvent une nécessaire et saine tension. Il s'agit donc de trouver le bon équilibre à l'intérieur des considérations suivantes :

- la nécessité de continuer à travailler en tant que continuum scolaire-postsecondaire-communautaire pour mieux assurer le perfectionnement des compétences langagières, ainsi que la transition réussie vers le postsecondaire;
- l'impératif d'assurer auprès des Canadiens l'accessibilité à l'éducation postsecondaire;
- la nécessité de favoriser chez les membres de la population étudiante un engagement fort envers la langue et la francophonie, et de les appuyer dans leur cheminement personnel vers le bien-être linguistique.

Le vice-recteur ajoute qu'aucune nouvelle tendance préoccupante ne semble se dégager des résultats au profil linguistique administré par le Service de perfectionnement linguistique (SPL) au fil des cinq dernières années. Il souligne toutefois l'importance de continuer à accompagner et à appuyer les membres de la population étudiante sur le plan linguistique tout au long de leur parcours d'études.

Enfin, le vice-recteur passe en revue plusieurs initiatives qui permettront à l'Université de mieux assurer les compétences langagières des personnes étudiantes :

- advenant une réponse favorable à une demande de financement auprès du ministère de l'Éducation postsecondaire, l'USB a l'intention d'embaucher un professionnel-enseignant de français supplémentaire, afin de réduire la taille des sections des différents cours de français;
- le nouveau Comité de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences pour la réussite académique se penche activement sur la question des compétences langagières ;
- dans le plan opérationnel pour la mise en œuvre de l'Axe 1 du Plan stratégique l'établissement se donne comme objectif d'identifier les compétences visées par les différents programmes d'études, ainsi que le profil souhaité des diplômés, y compris sur le plan linguistique.

Le vice-recteur conclut en disant qu'on aura donc l'occasion de discuter de façon collégiale de l'enjeu des compétences linguistiques des membres de la population étudiante dans les mois à venir, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique.

Le sénateur David Alper remercie le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

- F1. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Rapport reçu à titre d'information.
- F2. École technique et professionnelle
Rapport reçu à titre d'information. La directrice ajoute que nous attendons toujours le financement provincial pour offrir le Certificat d'enseignement auxiliaire en enseignement mais que nous avons reçu un financement fédéral pour développer le programme afin d'être en mesure d'accueillir la première cohorte à l'automne 2023.
- F3. Division de l'éducation permanente
Rapport reçu à titre d'information.
- F4. Faculté des arts et Faculté des sciences
Rapport reçu à titre d'information.

Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

- H1. Rapport de la réunion du 27 septembre 2022
La sénatrice Florette Giasson commente le rapport écrit qui est partagé à l'écran. Le procès-verbal de la réunion paraîtra au site web de l'USB suite à son adoption à la réunion du Bureau des gouverneurs la semaine prochaine.

Section I : HUIS CLOS

Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

- J1. Rapport en date du 2 novembre 2022
Le rapport du Sénat de l'Université du Manitoba est reçu à titre d'information.

Section K : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 26 janvier 2023 à 11 h 30 au Salon Sportex.

Section K : LEVÉE DE LA SÉANCE

Latifa Koussih propose la levée de la séance à 12 h 46.

La présidente,

La secrétaire générale,

Sophie Bouffard

Debra Radi

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal du vote électronique du 8 décembre 2022 du Sénat de l'Université de Saint-Boniface.

SÉNAT-1222-1 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Aileen Clark

Que le Sénat entérine la nomination de Macoura Ndao, étudiant de l'ETP, pour un mandat d'un (1) an se terminant le 30 juin 2023 au Comité d'étude des cours et des programmes.

ADOPTÉE

Les membres suivants ont voté en faveur de la proposition : David Alper, Hélène Archambault, Sophie Bouffard, Saïd Bouthaïm, Alexandre Brassard, Paul Brochu, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Danielle de Moissac, Marie-Élaine Desmarais, Mélanie Desnoyers, Michel Gagnon, Florette Giasson, Latifa Koussih, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Cora-Andrée Martin, Moses Nyongwa, Bertrand Pauget, Étienne Rivard, Geneviève Roy-Wsiaki, Christian Violy, Faïçal Zellama

La présidente,

La secrétaire générale,

Sophie Bouffard

Debra Radi

Rapport de la rectrice
Réunion du Sénat du 26 janvier 2023

1. Soirée d'excellence

Le 30 novembre dernier avait lieu la Soirée d'excellence 2022-2023 à laquelle nous avons célébré la réussite de plusieurs membres de notre population étudiante et remercié nos donateurs et donatrices pour leur appui. Au total, 395 bourses ont été distribuées (bourses de mérite et d'excellence, bourses de fonds désignés, bourses d'admission et bourses d'aide financière) pour une somme de 525 200 \$.

2. Consultations en préparation du budget pour 2023-2024

Comme l'an dernier, les membres du corps professoral et du personnel administratif et de soutien sont conviés à une séance de consultation générale qui s'inscrit dans le processus budgétaire pour l'année 2023-2024. Cette consultation aura lieu le vendredi 3 février 2023 à 11 h 30 en mode virtuel.

La rencontre débutera avec une brève présentation des résultats de l'année dernière et les résultats actuels du budget de l'année en cours. Nous procéderons par la suite à une présentation du contexte économique et financier pour l'année à venir, menant à une discussion ouverte sur les éléments clés à considérer selon les participantes et les participants. Les thématiques traitées incluront l'identification de sources additionnelles de revenus, des domaines où l'Université devrait investir davantage selon ses moyens, des options à explorer pour trouver des efficacités et des épargnes, ainsi qu'autres recommandations que les participants souhaiteraient proposer.

J'espère que vous serez des nôtres!

3. Lancement – Système Cumulus

Le 13 décembre 2022, l'université a procédé au lancement virtuel du projet de mise en œuvre d'un nouveau progiciel pour gérer sa base de données en remplacement de l'outil Blackbaud. Ce projet de transformation numérique est bien amorcé et s'étendra normalement sur une période d'environ deux ans.

Nous avons nommé cette plateforme **le système Cumulus**, inspiré par le nuage annonciateur de beau temps, souvent présent dans le ciel des Prairies. Un nom d'autant plus opportun que nous nous reposerons désormais sur une technologie infonuagique, un changement fondamental dans nos habitudes de travail qui permettra de toujours mieux desservir notre population étudiante.

Pour rappel, cette initiative d'envergure représente la pierre angulaire du premier objectif de l'axe 3 de notre plan stratégique 2021-2026 où l'on s'engage à assurer le succès de notre établissement et notre avancement organisationnel en augmentant l'efficacité et l'efficience de l'USB. À noter que les bénéfices de ce projet appuieront également la réalisation d'autres objectifs du plan stratégique.

La première phase de l'intégration du système Cumulus englobe les unités des Services aux étudiants, le Registrariat et les Finances, permettant de redéfinir nos processus actuels pour y greffer de nouvelles fonctions jusqu'ici inaccessibles. Ainsi nous pourrons optimiser la gestion des dossiers étudiants, du premier contact en phase de recrutement jusqu'à la diplomation, sans oublier l'amélioration de l'expérience des utilisateurs incluant l'inscription en ligne et la facturation. Merci à toute l'équipe qui travaille dans les coulisses et qui est à l'œuvre depuis déjà plusieurs mois.

4. Félicitations

Félicitations à la **professeure Maria Fernanda Arentsen** qui a été nommée au **Comité consultatif sur l'accessibilité et le capacitisme systémique du CRSH**. En résumé, ce comité, dont les travaux s'échelonneront jusqu'au printemps 2023, aidera à identifier les obstacles présents dans les programmes et les services du CRSH et recommandera les mesures à prendre pour les réduire. Il fournira également un leadership et des conseils indépendants sur la façon dont le CRSH peut promouvoir, dans l'entreprise de recherche, la plus grande inclusion de personnes qui identifient avoir un handicap ou se trouver en situation de handicap.

La professeure Arentsen se distingue aussi en ayant été choisie pour siéger au **Conseil consultatif inaugural sur les questions touchant les personnes ayant une déficience intellectuelle du ministère des Familles**. Ce Conseil a pour mandat d'appuyer l'engagement du gouvernement du Manitoba en faveur d'un partenariat de collaboration et de la mobilisation des intervenants communautaires pour apporter des changements transformateurs et positifs à ses programmes afin de mieux soutenir les Manitobains et les Manitobaines ayant une déficience intellectuelle.

Félicitations au **professeur Léna Diamé N'Diaye** qui a été nommé à la **Commission Régionale d'Experts Économiques et Scientifiques (CREES) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans les Amériques**. La CREES réunit des acteurs du milieu socio-économique et des personnalités du monde universitaire provenant de différents pays et a pour but de conseiller l'AUF aussi bien sur la sélection et l'évaluation de projets que sur des questions de stratégie et de réseautage.

Félicitations à la **Sénatrice Maria Chaput** pour sa nomination à l'Ordre du Canada en reconnaissance de son leadership exemplaire au sein de la francophonie manitobaine ainsi que pour son travail sur le dossier des langues officielles. Madame Chaput a fait des études au Collège universitaire de Saint-Boniface (1965). L'USB lui a décerné un doctorat honorifique en juin 2017.

Rapport du VRER

Sénat du 26 janvier 2023

Équité, diversité et inclusion

Comme j'ai déjà pu l'indiquer dans certains rapports récents au Sénat, ainsi que dans un courriel que j'ai envoyé à l'ensemble du corps professoral et du personnel en décembre dernier, l'USB procède à la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) qu'elle a fait approuver en 2022 auprès du Secrétariat des trois conseils subventionnaires fédéraux et du Programme des Chaires de recherche du Canada.

Le Plan prévoyait, entre autres, la mise sur pied d'un comité directeur composé de professeur.e.s ayant une expérience et une expertise en ce qui a trait à l'ÉDI. Les membres du Comité sont : Maria Fernanda Arentsen, Jack Avanthay-Strus, Ibrahima Diallo et moi-même (président). Le Comité est appuyé de deux personnes-ressources : Claire Bélanger, responsable du Bureau de la recherche, et Geneviève Clément, conseillère sénior en ressources humaines.

Parmi les premières actions prévues est celle de confier à un expert-conseil le mandat suivant :

- Mener une analyse permettant d'établir un état des lieux en ce qui a trait à l'ÉDI à l'USB en général, y compris une analyse des acquis, des lacunes, des défis et des opportunités;
- Parmi les meilleures pratiques en matière d'ÉDI que l'on a adoptées en milieu postsecondaire canadien, identifier celles qui sont les plus pertinentes pour l'USB;
- En ce qui a trait au PCRC et au développement du corps professoral, appuyer le Comité directeur dans l'identification et la révision des politiques et des processus internes qui sont à revoir ou à établir en fonction d'une lentille ÉDI;
- Préparer et co-animer (co-animer avec un.e représentant.e du Comité directeur) des activités de sensibilisation en matière d'ÉDI auprès de la direction de l'USB, du corps professoral et du personnel;
- Former des personnes ayant à exercer une responsabilité importante dans la réalisation continue du plan d'action;
- À la fin de l'exercice, fournir un rapport final servant à résumer les analyses et les actions énumérées ci-dessus et à présenter des recommandations pour la mise en œuvre continue du plan d'action.

Le comité est toujours à la recherche d'un expert-conseil.

Stratégie institutionnelle en gestion des données de recherche

Dans le Plan stratégique de recherche 2020-25 adopté par le Sénat en 2019, la première stratégie institutionnelle (*Renforcer l'environnement de recherche*) appelle l'établissement à prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour assurer la gestion sécuritaire des données de recherche, conformément aux normes des agences fédérales de recherche.

Tel qu'indiqué dans mon dernier rapport au Sénat, ainsi que dans un courriel envoyé le 1^{er} décembre dernier au corps professoral, j'ai récemment mis sur pied un Comité consultatif *ad hoc* pour l'élaboration d'une stratégie institutionnelle en matière de gestion des données de recherche (GDR). La composition du Comité est la suivante :

Claire Bélanger, Bureau de la recherche
Lise Brin, bibliothécaire en chef et coprésidente du Comité
Renée Desjardins, chercheure
Marie-Élaine Desmarais, chercheure
Marie-Andrée Guy, bibliothécaire
Annabel Levesque, chercheure et présidente du Comité d'éthique de la recherche
Alain Ouimet, Service des technologies de l'information
Carole Pelchat, Sécurité de l'information
Moi-même, co-président.

Le Comité achèvera la rédaction de la stratégie en question lors d'une dernière rencontre prévue pour le 26 janvier.

La stratégie comprend une analyse de l'état de préparation de l'USB en ce qui a trait à la GDR, ainsi que l'identification des ressources et des mesures supplémentaires qu'il faudra prévoir afin d'assurer la gestion sécuritaire des données, ainsi que la conformité aux exigences des trois conseils subventionnaires fédéraux.

Cette analyse repose de façon importante sur deux sondages que le Comité a menés en décembre et en janvier : un premier sondage visant les chercheur.e.s de l'USB, ainsi qu'un autre sondage auprès des membres du corps professoral chargés de donner des cours de méthodologie de recherche. C'est aussi le résultat d'entrevues avec la présidence du Comité d'éthique de la recherche, la direction du Service des technologies de l'information, la responsable de la sécurité de l'Information et la vice-rectrice adjointe (Autochtone) pour la publication savante, la recherche et le curriculum de l'Université du Manitoba.

De cette analyse découle une feuille de route servant à identifier des actions supplémentaires à prendre à court, moyen et long terme. Notons, entre autres :

- La révision des politiques et pratiques internes touchant la GDR, y compris la collecte et l'utilisation de données liées aux communautés autochtones;
- L'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation;
- La révision des logiciels et des outils technologiques à l'appui de la GDR que l'Université met à la disposition de ses chercheur.e.s;
- Le recrutement d'une personne-ressource ayant l'expertise nécessaire pour encadrer et appuyer l'adoption de pratiques exemplaires en matière de GDR;
- La création d'un comité permanent responsable de la gestion des données de recherche.

La stratégie sera bientôt soumise au Bureau des gouverneurs pour approbation. Les trois conseils subventionnaires s'attendent à ce que les établissements postsecondaires fassent approuver leur stratégie respective au plus tard le 1^{er} mars prochain.

Je tiens à remercier les membres du Comité consultatif *ad hoc* d'avoir tant contribué à l'élaboration de la stratégie, ainsi que les chercheur.e.s ayant participé aux sondages.

Mémoire déposé auprès du Comité de la science et de la recherche de la Chambre des communes

Le Comité de la science et de la recherche mène en ce moment une étude sur la recherche et la publication scientifique en français. J'ai récemment soumis un mémoire auprès du Comité au nom de l'Université de Saint-Boniface. Il est disponible sur le site du Comité :

(<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/SRSR/Brief/BR12174716/br-external/UniversitedeSaintBoniface-f.pdf>).

Peter Dorrington

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET COLLÉGIAL 2023-2024

 2023

AOÛT 2023

28 août au 1^{er} sept. Semaine d'orientation obligatoire pour tous les étudiants des programmes Baccalauréat en sciences infirmières, Diplôme en sciences infirmières auxiliaires et Certificat Aide en soins de santé.

SEPTEMBRE 2023

4 septembre **Congé** – Fête du Travail – L'Université est fermée.

5 septembre Journée d'orientation pour tous les nouveaux étudiants.

5 septembre Fin de la période d'inscription régulière pour les demi-cours de la session d'automne 2023 et les pleins cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2023 et d'hiver 2024.

6 septembre Début des cours de la session d'automne 2023.

19 septembre Date limite d'abandon (avec remboursement) des demi-cours de la session d'automne 2023 et des pleins cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2023 et d'hiver 2024. **Après cette date, tout abandon de cours paraîtra au relevé de notes et aucun remboursement ne sera accordé.**

20 septembre Date limite d'ajout de cours pour les demi-cours de la session d'automne 2023 et les pleins cours qui s'étendent sur les sessions d'automne 2023 et d'hiver 2024. **Aucune inscription ne sera acceptée pour la session d'automne après cette date.**

20 septembre Date limite d'inscription pour se présenter à l'examen final du mois de décembre 2023 afin d'obtenir une équivalence de crédits (*Challenge for Credit*) sans avoir suivi le cours en question.

OCTOBRE 2023

2 octobre **Congé observé** pour la Journée nationale pour la vérité et la réconciliation – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

6 octobre Date limite de paiement des frais de la session d'automne 2023. Une pénalité financière sera imposée pour tout paiement effectué après cette date.

10 octobre **Congé** – Jour de l'Action de grâce – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

18 au 20 octobre Collation des grades à l'Université du Manitoba.

NOVEMBRE 2023

13 novembre **Congé observé** pour le Jour du Souvenir – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

13 au 17 novembre **Relâche d'automne** – Tous les cours sont annulés, mais l'Université demeure ouverte.

21 novembre Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les demi-cours de la session d'automne 2023, y compris les cours pour équivalence de crédits (*Challenge for Credit*).

DÉCEMBRE 2023

11 décembre Dernière journée de cours de la session d'automne 2023 pour tous les programmes universitaires et collégiaux.

12 au 22 décembre Période des examens finaux de la session d'automne 2023. **Les étudiants et étudiantes doivent demeurer disponibles pendant toute la période des examens, y compris en soirée et en fin de semaine.**

L'Université de Saint-Boniface est fermée du 23 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement pendant la période des fêtes.

2024

JANVIER 2024

5 janvier	Fin de la période d'inscription régulière pour les cours de la session d'hiver 2024.
8 janvier	Début des cours de la session d'hiver 2024.
19 janvier	Date limite d'abandon (avec remboursement) des demi-cours de la session d'hiver 2024. Après cette date, tout abandon paraîtra au relevé de notes et aucun remboursement ne sera accordé.
19 janvier	Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) d'un plein cours qui s'étend sur les sessions d'automne 2023 et d'hiver 2024.
22 janvier	Date limite d'ajout de cours pour les demi-cours de la session d'hiver 2024. Aucune inscription ne sera acceptée pour la session d'hiver après cette date.
22 janvier	Date limite d'inscription pour se présenter à l'examen final du mois d'avril 2024 afin d'obtenir une équivalence de crédits (<i>Challenge for Credit</i>) sans avoir suivi le cours en question.
26 janvier	Date limite pour faire un appel de note finale pour les cours de la session d'automne 2023.

FÉVRIER 2024

4 février	Date limite de paiement des frais de la session d'hiver 2024. Une pénalité financière sera imposée pour tout paiement effectué après cette date.
19 février	Congé – Journée Louis-Riel – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
19 au 23 février	Relâche d'hiver – Tous les cours sont annulés, mais l'Université demeure ouverte.

MARS 2024

20 mars	Date limite d'abandon sans mention d'échec (et sans remboursement) pour les demi-cours de la session d'hiver 2024, y compris les demi-cours pour équivalence de crédits (<i>Challenge for Credit</i>).
29 mars	Congé – Vendredi Saint – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

AVRIL 2024

À confirmer	Journée du Savoir à l'Université de Saint-Boniface.
10 avril	Dernière journée de cours universitaires et collégiaux pour la session d'hiver 2024. (Les dates de fin de session pour la Faculté d'éducation peuvent varier – veuillez consulter l'horaire de cours de la Faculté d'éducation.)
12 au 26 avril	Période des examens finaux de la session d'hiver 2024. Les étudiantes et étudiants doivent demeurer disponibles pendant toute la période des examens, y compris en soirée et en fin de semaine.

MAI 2024

6 mai	Début de la session d'été 2024.
20 mai	Congé – Fête de la Reine Victoria – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.

JUIN 2024

4 au 7 juin	Collation des grades de l'Université du Manitoba.
10 juin	Date limite pour faire un appel de note finale pour les cours de la session d'hiver 2024.
12 juin (à confirmer)*	Collation des grades de l'Université de Saint-Boniface (pour les programmes collégiaux de l'USB).
13 juin (à confirmer)*	Collation des grades de l'Université du Manitoba et remise des diplômes et des honneurs de l'Université de Saint-Boniface (pour les programmes universitaires de l'USB).

JUILLET 2024

1 ^{er} juillet	Fête du Canada – Tous les cours sont annulés et l'Université est fermée.
-------------------------	--

* Sous réserve d'approbation de l'Université du Manitoba

DATES LIMITES POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION

Veillez consulter la page d'admission selon votre provenance pour connaître les dates limites pour tous les programmes offerts à l'Université de Saint-Boniface :

- [Canadien ou résident permanent](#)
- [Candidat international à l'extérieur du Canada](#)
- [Candidat international présentement aux études au Canada](#)

OBSERVANCE DE FÊTES RELIGIEUSES RECONNUES

Cours, séances de travaux dirigés et laboratoires

L'Université de Saint-Boniface reconnaît à ses étudiants et étudiantes le droit d'observer des fêtes religieuses reconnues. En cas d'absence pour cette raison, la personne concernée est tout de même tenue de remplir ses obligations associées aux cours, aux séances de travaux dirigés et aux laboratoires qu'elle doit normalement suivre.

Période d'examens

En cas d'absence prévue à un examen, l'Université, à sa discrétion, fera les arrangements nécessaires pour permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de passer l'examen avant ou après la date officielle de celui-ci. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de prévenir son professeur ou sa professeure par écrit trois semaines à l'avance de son intention de s'absenter de l'examen en question afin d'observer une fête religieuse reconnue. Prière de consulter la [Politique relative aux examens finaux](#) pour en savoir davantage sur les examens différés.

Version du 19 janvier 2023

**Sénat de l'Université de Saint-Boniface
Bureau de direction**

Procès-verbal de la réunion du Bureau de direction du Sénat de l'Université de Saint-Boniface tenue le lundi 21 novembre 2022 à 10 h 30 par visioconférence.

Présences : Sophie Bouffard, Danielle de Moissac, Peter Dorrington, Samanta Dubois
 Personne-ressource: Debra Radi
 Secrétaire : Brigitte Kemp-Chaput

Section A. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La rectrice souhaite la bienvenue aux membres en cette première réunion de l'année universitaire 2022-2023.

- A1. Adoption de l'ordre du jour
BD-211122-1 **PROPOSITION** : Danielle de Moissac / Peter Dorrington
 Que l'ordre du jour de la réunion du Bureau de direction soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Section B. PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2022
- BD-211122-2** **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Danielle de Moissac
 Que le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2022 soit adopté tel modifié avec une modification orthographique.

ADOPTÉE

- B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 4 avril 2022
 Aucun.
- B3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 avril 2022
- BD-211122-3** **PROPOSITION** : Danielle de Moissac / Peter Dorrington
 Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 avril 2022 soit adopté tel que modifié avec une modification orthographique.

ADOPTÉE

- B4. Suivi au procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 avril 2022
 Aucun.

Section C. ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

C1. Lignes directrices pour les rapports au Sénat

En réponse aux objectifs d'améliorer l'efficacité et l'efficience ainsi que la gouvernance, objectifs inscrits dans l'axe 3 du plan stratégique, la rectrice présente les lignes directrices pour encadrer la rédaction des rapports au Sénat. En plus du rappel que ces rapports doivent être soumis à l'écrit et seront présentés trois fois par année, les lignes directrices indiquent que les rapports des unités académiques ont pour objet de communiquer les réalisations de l'unité et de ses membres en ce qui a trait aux affaires relatives à l'enseignement et à la recherche. Ceci permettra entre autres d'utiliser les données de ces rapports pour nourrir et informer d'autres rapports institutionnels.. Ceci permettra aussi de consacrer davantage de temps à des discussions qui porteront sur l'enseignement et la recherche, incluant des initiatives en lien direct avec des éléments ciblés dans l'axe 1 du plan stratégique.

Une discussion s'ensuit.

Les lignes directrices seront revues légèrement afin d'apporter des nuances quant aux contributions du corps professoral à la communauté externe.

Section D. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

Section E. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion du Bureau de direction est à déterminer.

Section F. LEVÉE DE LA SÉANCE

Peter Dorrington propose la levée de la séance à 10 h 53.

La présidente,

La secrétaire générale,

Sophie Bouffard

Debra Radi

Sénat de l'Université de Saint-Boniface
BUREAU DE DIRECTION

Procès-verbal du vote électronique du Bureau de direction du Sénat de l'Université de Saint-Boniface tenue le mardi 13 décembre 2022.

BD-131222-1

PROPOSITION : Samanta Dubois / Danielle de Moissac

Que le Bureau de direction du Sénat adopte les *Lignes directrices pour les rapports au Sénat* telles que modifiées.

Les membres suivants ont voté en faveur de la proposition : Samanta Dubois, Danielle de Moissac, Sophie Bouffard, Peter Dorrington.

La présidente,

La secrétaire générale,

Sophie Bouffard

Debra Radi

Lignes directrices pour les rapports des unités académiques au Sénat

Contexte

Attendu que le Sénat détient le pouvoir de conduire, de diriger et de réglementer toutes les affaires de l'Université relatives à l'enseignement et à la recherche (extrait des *Statuts et règlements du Sénat de l'USB*);

Attendu que les buts généraux et les pouvoirs du Sénat sont bien définis dans les *Statuts et règlements du Sénat de l'USB*;

Attendu que les rapports des unités présentés au Sénat contribuent à nourrir et informer divers rapports institutionnels, dont les rapports de la rectrice au Bureau des gouverneurs, le rapport annuel de l'établissement, divers rapports à la province ou à d'autres instances, le rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique institutionnel, etc.;

Attendu que les réunions du Sénat sont ouvertes à toute la communauté universitaire;

Attendu que les envois aux membres du Sénat, incluant les ordres du jour, les procès-verbaux des réunions et toute la documentation partagée, sont affichés sur le site Web de l'Université;

Attendu que les cadres académiques peuvent tirer profit des réunions de leurs conseils pédagogiques respectifs pour partager de l'information plus détaillée pertinente pour leurs équipes (ex. en matière de ressources humaines, en ce qui a trait à la gestion de dossiers non confidentiels ayant un impact pour l'unité, etc.);

Voici les lignes directrices pour la préparation des rapports des unités académiques au Sénat:

- Les rapports des unités académiques au Sénat devraient par conséquent seulement faire état des réalisations de l'unité et de ses membres en ce qui a trait aux affaires relatives à l'enseignement et à la recherche.
- Les rapports des unités académiques devraient aussi inclure les réalisations de l'unité et de ses membres en lien avec l'axe 1 (Dynamisme en matière d'enseignement et de recherche) du plan stratégique institutionnel et de tout autre axe de ce plan dans la mesure où les réalisations s'inscrivent dans la logique des responsabilités confiées au Sénat.
- Les rapports des unités académiques au Sénat peuvent inclure les contributions de leurs membres quant au volet du service à la communauté si ces contributions sont en lien direct avec l'enseignement et la recherche. Des exemples de contributions à la communauté externe pourraient inclure des éléments comme la participation à des comités de lecture et de rédaction de revues, la participation à des jurys de thèse d'autres universités, la présentation non rémunérée d'ateliers de formation ou la participation à des séminaires, colloques ou congrès qui sont reliés à l'expertise, la discipline ou le domaine d'enseignement du membre du corps professoral.
- Les rapports des unités au Sénat doivent être soumis à l'écrit huit (8) jours calendrier avant la réunion, et seront présentés au maximum trois (3) fois au cours de l'année : en novembre (rapport d'étape), en février (rapport d'étape) et en juin (rapport annuel).
- Les cadres peuvent adopter le gabarit de leur choix pour présenter leurs rapports respectifs.

RAPPORT AU SÉNAT
JANVIER 2023
COMITÉ D'ÉTUDE DES COURS ET DES PROGRAMMES
PRÉSIDENCE : ANNE SECHIN

Le Comité d'étude des cours et des programmes s'est réuni le 6 janvier dernier pour évaluer les dossiers qui lui avaient été remis en décembre. Nous tenons à remercier tous les collègues qui ont pris le temps de préparer des demandes et qui ont consacré souvent de longues heures à nous fournir des documents bien préparés, et aux vice-doyens et directions d'école pour leurs contributions à ce processus.

Grâce à ces efforts, grâce au travail acharné de Nicole Legal, et grâce à l'engagement de tous les membres du CECP que nous voulons remercier ici, tous les dossiers présentés ont pu franchir l'étape de la soumission au Sénat.

Nous avons examiné, cette année, une quinzaine de propositions qui comprenaient des suppressions, des ajouts et des modifications de cours ou des modifications d'exigences dans les programmes et qui émanaient de la Faculté d'éducation et des études professionnelles, ainsi que de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences. En somme, les dossiers à étudier étaient moins lourds que les années précédentes.

Si vous avez des questions sur une des propositions, sentez-vous bien à l'aise de la poser : je pourrai y répondre, et Peter Dorrington ou les vice-doyens présents au Sénat pourront également vous renseigner.

1. **Que le Sénat adopte la proposition de modifications aux exigences en compétences linguistiques de l'École de Travail social, *English Proficiency Test*, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelle et pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.**
2. **Que le Sénat adopte la proposition d'ajout du cours EDUA 7XXX *Groupe en counselling* telle que soumise par la Faculté d'éducation, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation du Bureau des gouverneurs et de l'Université du Manitoba.**
3. **Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours EDUA 5801 *Introduction à la recherche en éducation*, telle que soumise par la Faculté d'éducation, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.**
4. **Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours EDUA 7113 *Éducation pour un avenir viable* et EDUA 7521 *Séminaire – Stage en counselling*, telle que soumise par la Faculté d'éducation, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.**
5. **Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours FRAN 3133 *Phonétique et phonologie* et FRAN 3941 *Syntaxe du français contemporain*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.**

6. Que le Sénat adopte la proposition de suppression des cours PHIL 2171 *Sujets particuliers 1* et PHIL 2301 *Philosophie politique*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
7. Que le Sénat adopte la proposition d'ajout des cours PHIL 2XXX *Sujets particuliers* et PHIL 3XXX *Heidegger et la métaphysique*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
8. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours POLS 3563 *Le Canada dans le système mondial*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
9. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du *B.A. général* pour ajouter une mineure en *Administration des affaires*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation du Bureau des gouverneurs et du ministère de l'Éducation postsecondaire, le cas échéant, et de l'Université du Manitoba.
10. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours BIOL 2301 *Principes d'écologie*, BIOL 2381 *Introduction à la toxicologie*, CHEM 2601 *Chimie Physique 1*, CHEM 3701 *Chimie biophysique* et CHEM 3761 *Laboratoire avancé de biochimie*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
11. Que le Sénat adopte la proposition de suppression du cours PHYS 1301 *Énergie et environnement*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
12. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours COMP 1011 *Introduction à l'informatique I*, COMP 1013 *Programmation informatique pour scientifiques et ingénieurs*, COMP 1021 *Introduction à l'informatique II*, COMP 2191 *Introduction au calcul scientifique*, ENG 1441 *Introduction à la statique*, MATH 1501 *Introduction au calcul*, MATH 1701 *Calcul II*, MATH 2081 *Introduction à l'analyse*, MATH 2161 *Analyse numérique 1*, MATH 2721 *Calcul à plusieurs variables*, PHYS 1051 *Physique I : La mécanique*, PHYS 1071 *Physique II : La physique des ondes et la physique moderne*, PHYS 1303 *Énergie et durabilité*, PHYS 2261 *Optique*, STAT 1001 *Analyse statistique de base I*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.
13. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du programme *B.Sc. général*, telle que soumise par la Faculté des Arts et la Faculté des sciences, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

Je reste évidemment disponible pour toutes les questions que vous pourriez avoir en relation avec les propositions soumises.

Anne Sechin,
Présidente du CECP

Rapport
COMITÉ DE MÉRITE
présenté au Sénat de l'Université de Saint-Boniface

Le comité de mérite s'est réuni le 9 janvier afin de revoir les critères de sélection des divers prix remis pendant les collations des grades. Le comité de mérite propose de modifier les critères de sélection du Prix Alexandre-Taché avant de lancer l'appel à mise en candidature.

Le comité évaluera également les critères de sélection du diplôme honorifique et du doctorat honorifique et fera rapport sur les modifications proposées au prochain Sénat, le cas échéant.

Voici les changements proposés aux critères de sélection des récipiendaires du Prix Alexandre-Taché.

Critères actuels	Critères proposés
- une personnalité reconnue pour sa contribution à la collectivité francophone du Manitoba OU qui a œuvré au développement et au rayonnement de la collectivité francophone du Manitoba (soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la collectivité); OU - une personnalité francophone du Manitoba qui s'est distinguée à l'extérieur du Manitoba et, par le fait même, a honoré ses compatriotes; - la personnalité reconnue n'aura pas préalablement reçu de grade honorifique de l'Université du Manitoba OU de diplôme honorifique de l'Université de Saint-Boniface; - l'honneur pourra être décerné à titre posthume.	- une <u>personne</u> reconnue pour sa contribution à <u>la francophonie manitobaine</u> OU qui a œuvré au développement et au rayonnement de <u>francophonie manitobaine</u>; OU - une <u>personne d'expression française</u> du Manitoba qui s'est distinguée à l'extérieur du Manitoba et <u>dont les activités ont</u>, par le fait même, <u>rejailli positivement sur la francophonie manitobaine</u>; - la <u>personne</u> reconnue n'aura pas préalablement reçu de grade honorifique de l'Université du Manitoba OU de diplôme honorifique de l'Université de Saint-Boniface; - l'honneur pourra être décerné à titre posthume.

a supprimé: alité

a supprimé: la collectivité

a supprimé: e

a supprimé: du Manitoba

a supprimé: la collectivité

a supprimé: du M

a supprimé: (soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la collectivité)

a supprimé: personnalité

a supprimé: francophone

a supprimé: a honoré ses compatriotes

a supprimé: personnalité

Rapport soumis par Mélanie Cwikla, présidente, Comité de mérite

Rapport des sénateurs au Bureau des gouverneurs

Lors de sa dernière rencontre du Bureau des gouverneurs du 29 novembre 2022, les procédures et politiques suivantes ont été approuvées :

- La nouvelle procédure administrative en lien avec la politique *Dépenses pour accueil, réception et repas d'affaires* présentée a été finalisée ce qui complète tous les éléments en lien avec le rapport du vérificateur général du Manitoba sur la surveillance des établissements postsecondaires.
- Adoption de la politique *Désignation honorifique*, telle que révisée.
- Adoption de la politique *Accès à l'information et respect de la vie privée*, telle que révisée.
- Adoption de la politique *Sécurité de l'information*, telle que révisée.

Rapport présenté par Florette Giasson et Mélanie Desnoyers.



**Sénat de l'Université du Manitoba
Décembre 2022**

Rapport de la secrétaire générale de l'USB au Sénat

December 7, 2022 – Senate Meeting

Les propositions suivantes étaient approuvées :

1. La concentration en traduction juridique a été approuvée.
2. La modification aux critères d'admission pour le programme de M.A. en Études canadiennes et interculturelles a été adoptée.
3. Le changement proposé aux exigences d'admission dans le programme de Baccalauréat en éducation a été approuvé.

The following motions were approved by Senate in the open session of its meeting on December 7, 2022

THAT Senate approve the:

Report of the Senate Committee on Curriculum and Course Changes on Course and Program Changes

Université de Saint-Boniface École de traduction

The school is proposing the introduction of **ten (10) courses**. The number of credit hours offered by the school would increase by **30 credit hours**. The school is proposing to modify the online offering of the Baccalauréat es arts spécialisé en traduction, as set out in the attachment to the Report.

Specially, the school is proposing to introduce a concentration in Formation de base en traduction juridique (Basic Training in Legal Education). The concentration would include 30 credit hours of online courses that would contribute to the 90 credit hours required for the degree. The ten courses required for the concentration would include five courses in the area of legal culture and five course in the area of legal translation. Recommendation The Senate Committee on Curriculum and Course Changes recommends that curriculum and course changes from the units listed below, be approved by Senate: Faculty of Arts Faculty of Engineering Faculty of Environment, Earth, and Resources Faculty of Health Sciences College of Nursing Faculty of Science **Université de Saint-Boniface Program proposal: Formation de base en traduction juridique (Concentration).**

THAT Senate approve the:

- revisions to the 2022-2023 and 2023-2024 Academic Schedules;

THAT Senate approve the Reports of the Faculty Council of the Faculty of Graduate Studies concerning course, curriculum, and regulation changes for the following units, effective for the next available term, except where otherwise indicated:

- Dr. Gerald Niznick College of Dentistry
- Faculty of Law
- Desautels Faculty of Music
- Department of Physical Therapy (effective Fall 2025)
- **Université de Saint-Boniface**

The Université de Saint-Boniface (Canadian & Intercultural Studies) proposes supplementary regulation changes concerning admission to the M. es Arts, specifically, that “120 credit hours of undergraduate study may be considered as the equivalent of a four-year undergraduate degree program. The 120 credits must include a completed undergraduate degree”. Canadian and Intercultural Studies is an interdisciplinary discipline which rarely sees applicants from four-year programs in Canadian Studies. Rather, applicants derive from a diverse range of undergraduate disciplines; they wish to further their studies while adding a Canadianist dimension. Accepting 120 credits of undergraduate study as the equivalence of a four-year degree program will allow the program the flexibility to admit students from diverse disciplinary backgrounds while ensuring that a requisite amount of undergraduate study has been assured

THAT Senate approve the Reports of the Senate Committee on Admissions concerning revised admission requirements for the following programs, effective for the Fall 2024 intake:

- Bachelor of Education degree, Faculty of Education;
- **Baccalauréat en éducation, Université de Saint-Boniface;**
- Bachelor of Environmental Studies (Major), Clayton H. Riddell Faculty of Environment, Earth, and Resources.

Preamble:

1. The terms of reference for this committee can be found at: http://umanitoba.ca/admin/governance/governing_documents/governance/sen_committees/490.htm.
2. The proposed changes will require applicants who have completed some or all of their previous post-secondary studies outside of Canada or the United States to obtain an ICAP evaluation from the World Education Services.
3. The proposal was approved by the Faculté d'éducation et des études professionnelles on May 2nd, 2022 and was endorsed by SCADM on October 25th, 2022.

Observations:

1. This is a requirement of the Manitoba Department of Education's Professional Certification unit; therefore, this change will ensure that all students who are admitted to the program will be eligible to be certified by the province upon graduation.
2. All other admission requirements remain unchanged.

<https://umanitoba.ca/governance/senate/motions>



Debra Radi